Aa Limite de zone ou de secteur et appellation

EBC

ER

Accès à la zone UP depuis la RD70

Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Secteurs où les nécessités du fonctionnement des services publics, de la protection contre les nuisances ou l'existence de risques naturels, ou de risques technologiques, justifient que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature

Risque séisme-mouvement de terrain

Risque inondation

Fonctionnement des services publics

Canaux maîtres

Eléments remarquables identifiés au titre de l'article L.123-1.5-7° du CU

Patrimoine bâti et petit patrimoine

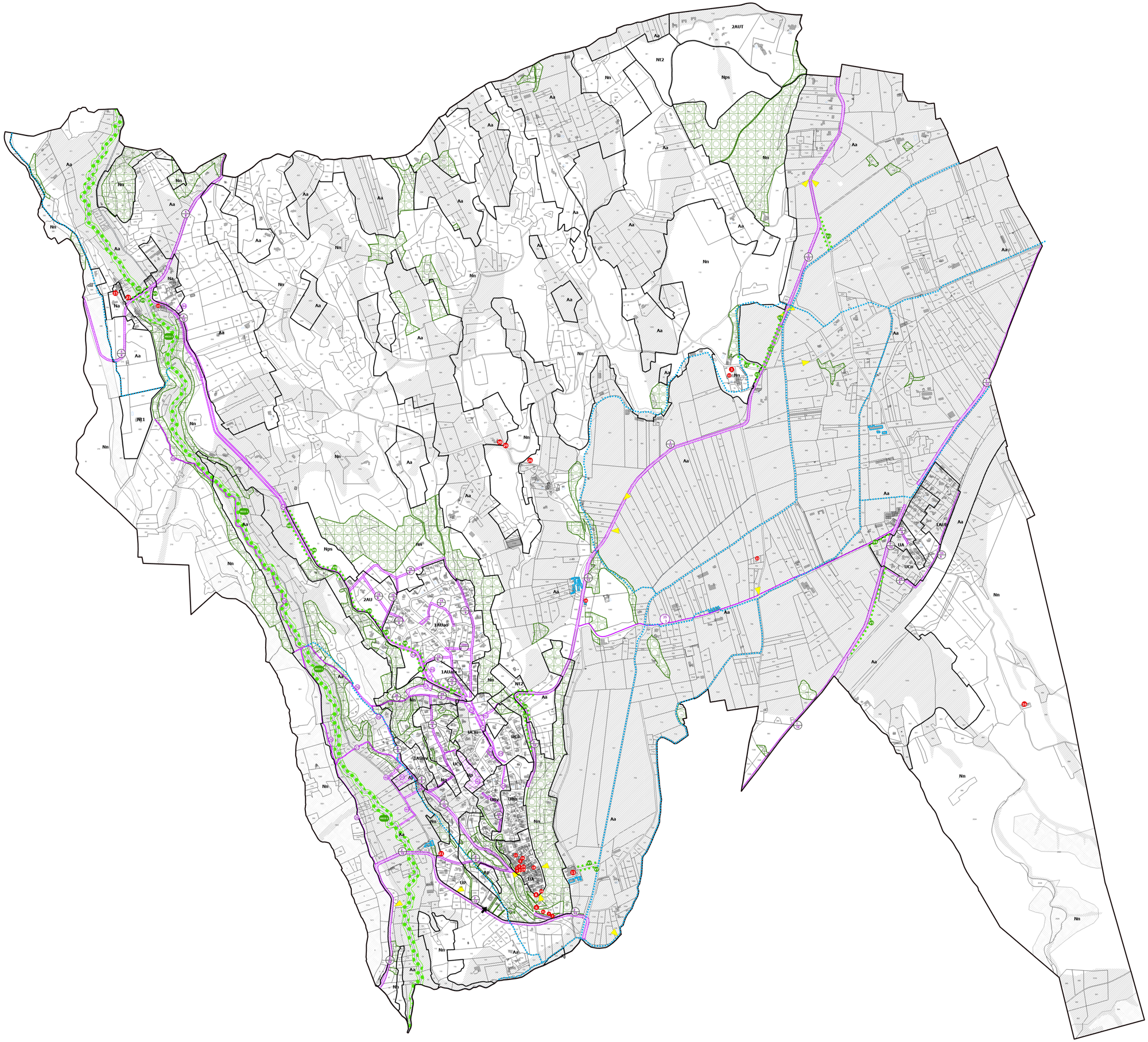
Patrimoine végétal

Patrimoine écologique

Point de vue

N

0 100 200 m



PLAN LOCAL D'URBANISME
Ville de Cornillon-Confoux

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 4

4 – Documents graphiques
4.1 – Planche 1 - Zonages

Historique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cornillon-Confoux

Révision n° 2 du POS valant PLU approuvée par délibération du Conseil municipal	26 juin 2013
Modification simplifiée n° 1 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal	6 novembre 2015
Modification simplifiée n° 2 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal	20 décembre 2016
Modification n° 1 approuvée par délibération du Conseil Métropolitain	13 décembre 2018
Modification simplifiée n° 3 approuvée par délibération du Conseil Métropolitain	16 mars 2023
Modification n° 2 prescrite par arrêté de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence	23 février 2023
Modification simplifiée n° 4 approuvée par délibération du Conseil Métropolitain	27 juin 2024

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02
T : 04 91 99 99 00

Mairie de Cornillon Confoux
Place Casignol
13250 Cornillon-Confoux
Tél. : 04 90 50 40 91

Aa Limite de zone ou de secteur et appellation

Secteurs où les nécessités du fonctionnement des services publics, de la protection contre les nuisances ou l'existence de risques naturels, ou de risques technologiques, justifient que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature

Risque séisme-mouvement de terrain

Zones fortement exposées au risque séisme et mouvement de terrain (éboulement et glissements de terrains)

Risque inondation

ZONE D'ETUDE HYDROGEOMORPHOLOGIQUE

Alea fort

Alea faible

ZONE D'ETUDE HYDRAULIQUE

Aléa fort

Aléa modéré

Aléa résiduel

N

0 100 200 m

CORNILLON CONFOUX EN PROVENCE

VILLE DE CORNILLON-CONFOUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

4 – Documents graphiques

4.2 – Planche 1
Précisions sur les secteurs soumis aux risques et aux nuisances

Historique du P.L.U. de Cornillon-Confoux :

Révision N°2 du POS valant PLU approuvée par délibération du Conseil municipal	26 juin 2013
Modification simplifiée n° 1 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal	6 novembre 2015
Modification simplifiée n° 2 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal	20 décembre 2016
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Métropolitain	13 décembre 2018
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil Métropolitain	16 mars 2023

Echelle : 1/5800°

AIX MARSEILLE PROVENCE — TERRITOIRE ISTRES OUEST PROVENCE

Mairie de Cornillon-Confoux

26 Place Carsignol
13250 Cornillon-Confoux
Tél. : 04 90 50 45 91
mairie@cornillonconfoux.fr

Aa Limite de zone ou de secteur et appellation

EBC

ER

Accès à la zone UP depuis la RD70

Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Secteurs où les nécessités du fonctionnement des services publics, de la protection contre les nuisances ou l'existence de risques naturels, ou de risques technologiques, justifient que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature

Risque séisme-mouvement de terrain

Risque inondation

Fonctionnement des services publics

Canaux maîtres

Eléments remarquables identifiés au titre de l'article L.123-1.5-7° du CU

Patrimoine bâti et petit patrimoine

Patrimoine végétal

Patrimoine écologique

Point de vue

N

0 50 100 m

CORNILLON CONFOUX EN PROVENCE

VILLE DE CORNILLON-CONFOUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

4 – Documents graphiques

4.3 – Planche 2
zoom

Historique du P.L.U. de Cornillon-Confoux :

Révision N°2 du POS valant PLU approuvée par délibération du Conseil municipal	26 juin 2013
Modification simplifiée n° 1 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal	6 novembre 2015
Modification simplifiée n° 2 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal	20 décembre 2016
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Métropolitain	13 décembre 2018
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil Métropolitain	16 mars 2023

Echelle : 1/5800°

AIX MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE — TERRITOIRE ISTRES OUEST PROVENCE

Mairie de Cornillon-Confoux

26 Place Carsignol
13250 Cornillon-Confoux
Tél. : 04 90 50 45 91
mairie@cornillonconfoux.fr

Aa Limite de zone ou de secteur et appellation

Secteurs où les nécessités du fonctionnement des services publics, de la protection contre les nuisances ou l'existence de risques naturels, ou de risques technologiques, justifient que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature

Risque séisme-mouvement de terrain

Zones fortement exposées au risque séisme et mouvement de terrain (éboulement et glissements de terrains)

Risque inondation

ZONE D'ETUDE HYDROGEOMORPHOLOGIQUE

Aléa fort

Aléa faible

ZONE D'ETUDE HYDRAULIQUE

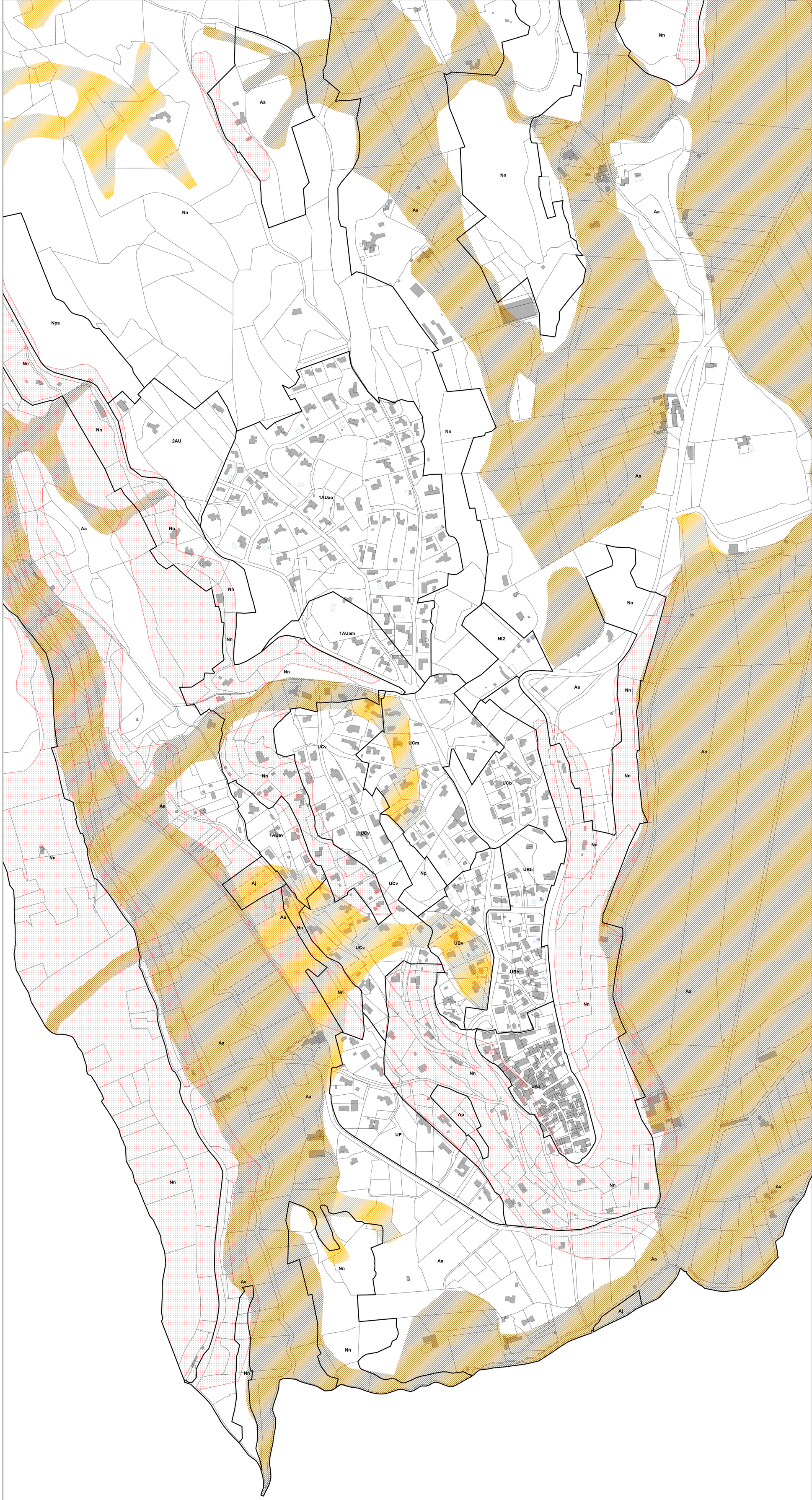
Aléa fort

Aléa modéré

Aléa résiduel

N

0 50 100 m



CORNILLON CONFOUX EN PROVENCE

VILLE DE CORNILLON-CONFOUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

4 – Documents graphiques

4.4 – Planche 2
Zoom
Précisions sur les secteurs soumis aux risques et aux nuisances

Historique du P.L.U. de Cornillon-Confoux :

Révision N°2 du POS valant PLU approuvée par délibération du Conseil municipal	26 juin 2013
Modification simplifiée n° 1 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal	6 novembre 2015
Modification simplifiée n° 2 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal	20 décembre 2016
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Métropolitain	13 décembre 2018
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil Métropolitain	16 mars 2023

Echelle : 1/5800°

AIX MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE — TERRITOIRE ISTRES OUEST PROVENCE

Mairie de Cornillon-Confoux

26 Place Carsignol
13250 Cornillon-Confoux
Tél. : 04 90 50 45 91
mairie@cornillonconfoux.fr